

# LETTRE D'ENGAGEMENT (Chef de direction)

(Mode d'expédition)

....., le ..... 20...

.....  
.....  
.....  
....., (Québec)  
.....

Objet : Vos modalités d'emploi en tant que  
chef de direction

---

Monsieur/Madame,

La présente reproduit vos modalités d'emploi au sein de ..... (*identification de l'employeur*) (ci-après l'«Entreprise») à titre de chef de direction. En guise de confirmation de votre acceptation de ces modalités, veuillez parapher chacune des pages de la présente lettre et signer le dispositif d'acceptation à la fin de la présente. À défaut par vous de nous retourner un exemplaire dûment signé de la présente lettre, votre entrée en fonction est présumée être une acceptation de votre part des modalités d'emploi ici reproduites.

## 1.00 EMPLOI

### 1.01 Tâches

En votre qualité de chef de direction, vous êtes responsable, sans y être limité, des tâches suivantes :

- a) élaborer et fixer les objectifs stratégiques et financiers à court, moyen et long termes de l'Entreprise en vue de conserver et d'accroître les ressources mises à votre disposition conformément aux objectifs généraux de fonctionnement déterminés par le conseil d'administration;

- b) planifier, organiser, contrôler, diriger et coordonner toutes les activités de l'Entreprise;
- c) répartir les ressources mises à votre disposition en vue de créer, d'améliorer et de maintenir une organisation favorable à la poursuite des objectifs généraux de fonctionnement définis par le conseil d'administration;
- d) assurer le contrôle de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'entreprise; et
- e) toute autre tâche qui vous est confiée par le conseil d'administration.

## 1.02 Délégation de pouvoirs

### 1.02.01 Pouvoirs généraux

En tant que chef de direction, vous êtes chargé de la pleine administration de l'Entreprise et vous exercez, sujet au respect du code de conduite, l'autorité et les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception de ceux qui lui sont expressément réservés par la loi, les statuts et les règlements de l'Entreprise. Nonobstant ce qui précède, certaines décisions relevant de votre pouvoir exécutif demeurent néanmoins sujettes à la ratification préalable du conseil d'administration que vous devez solliciter en temps opportun, à savoir :

- a) la conclusion de tout contrat d'emploi ou de service excédant ..... DOLLARS (..... \$);
- b) la conclusion de tout contrat pour un montant supérieur à ..... DOLLARS (..... \$);
- c) la conclusion de tout contrat en dehors du cours normal des affaires;
- d) la vente de tout actif d'une valeur supérieure à ..... DOLLARS (..... \$).

### 1.02.02 Reddition de compte

Vous devez rendre compte de votre gestion à chacune des réunions du conseil d'administration, à tout moment à la demande de ce dernier ou promptement lorsque vous avez connaissance de faits ou circonstances qui peuvent avoir un impact défavorable sur l'Entreprise.

## 1.03 Lieu de travail

Lorsque vous n'êtes pas en déplacement dans l'exécution de vos fonctions au sein de l'Entreprise, votre principal lieu de travail est le siège social de cette dernière ou à tout autre

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	CHEF DE DIRECTION

endroit où l'Entreprise peut établir celui-ci de temps à autre pendant votre période d'embauche.

## 2.00 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

### 2.01 Prime de signature

Afin de vous indemniser pour les frais et les inconvénients suscités par l'abandon de votre ancien emploi et votre intégration au sein de l'Entreprise, cette dernière convient de vous verser, sous forme de prime de signature, la somme de ..... DOLLARS (..... \$).

### 2.02 Salaire de base

#### 2.02.01 Initial

En contrepartie des services rendus, l'Entreprise s'engage à vous payer un salaire de base, pour la première année, de ..... DOLLARS (..... \$) payable sur une base ..... en ..... (.....) versements égaux et consécutifs de ..... DOLLARS (..... \$) chacun.

#### 2.02.02 Ajustement

Ce salaire de base augmente à chaque année d'un montant équivalant au moins à l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) au Canada dans la région de ..... et d'un montant additionnel représentant la reconnaissance à laquelle vous avez droit, à la discrétion du conseil d'administration. Cette augmentation de salaire doit être accordée dans les QUATRE (4) mois de la fin de chaque exercice financier de l'Entreprise et prend effet dès le début de l'exercice financier auquel elle s'applique. L'exercice financier de l'Entreprise se termine présentement le dernier jour du mois de .....

### 2.03 Boni de performance

VI En plus du salaire de base décrit à la section 2.02, vous devez recevoir également, à la fin de chaque année fiscale, un boni de performance dont le montant est calculé selon la formule suivante :

$$\begin{array}{r} \text{Profits Avant Impôts de l'exercice financier terminé} \\ - \text{Profits Avant Impôts de la Période de Référence convenue} \\ \hline \text{Solde} \\ \times \text{.....\%} \\ \hline = \text{Boni de performance} \end{array}$$

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	CHEF DE DIRECTION

**OU**

**V2** En plus du salaire de base décrit à la section 2.02, vous devez recevoir à la fin de chaque année fiscale, un boni de performance établi en fonction des Bénéfices d'Exploitation de l'Entreprise. À cette fin, vous avez droit à un montant égal à ..... POUR CENT (..... %) des Bénéfices Excédentaires de l'Entreprise.

Ce boni de performance est payable au plus tard ..... (.....) jours après la fin de chaque exercice financier, ou, selon le cas, lors de la terminaison de votre emploi conformément aux dispositions de la partie 7.00 de la présente.

**2.04 Options**

**2.04.01 Octroi**

Afin de vous intéresser davantage aux affaires de l'Entreprise, nous vous consentons une option d'achat incessible sur ..... (.....) actions de catégorie «...» de son capital social/capital-actions à un prix de ..... DOLLARS (..... \$) l'action.

**2.04.02 Durée**

Cette option est valable pour une durée de ..... (.....) ans à compter de son octroi, est incessible et ne peut être exercée par vous après la fin de votre emploi.

**2.04.03 Exercice**

L'exercice de cette option peut être fait en tout temps durant la période de votre emploi, pour la totalité ou une partie seulement des actions visées par ladite option, sur envoi d'un avis à cet effet au conseil d'administration qui doit, dans les TRENTE (30) jours de la réception de cet avis, procéder à l'émission des actions ainsi souscrites, sur preuve de paiement.

**2.05 Vacances**

Vous avez droit à une période de ..... (.....) semaines de vacances payées à chaque année. Toutefois, vous acceptez de prendre ces vacances pendant la période où l'Entreprise est la moins sollicitée par sa clientèle, ou à tout autre moment sujet toutefois à l'approbation du conseil d'administration. Vous pouvez prendre des vacances supplémentaires non rémunérées avec l'autorisation du conseil d'administration.

**2.06 Voiture de fonction**

**V1** De plus, pour vous permettre d'exécuter vos obligations en vertu du présent contrat, nous nous engageons à vous fournir l'usage d'une automobile d'un modèle récent en plus de

SOCIÉTÉ/COMPAGNIE	CHEF DE DIRECTION